



PUBLIC

Compte rendu de la réunion du comité plénier de la Ville de Gatineau tenue par vidéoconférence à Gatineau le mardi 23 février 2021 à 9 h à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, mesdames et messieurs les conseillers-ères, Audrey Bureau, Gilles Chagnon, Mike Duggan, Maude Marquis-Bissonnette, Jocelyn Blondin, Isabelle N. Miron, Louise Boudrias, Cédric Tessier, Renée Amyot, Myriam Nadeau, Gilles Carpentier, Daniel Champagne, Pierre Lanthier, Jean-François LeBlanc, Jean Lessard, Marc Carrière et Martin Lajeunesse sous la présidence de monsieur le conseiller Daniel Champagne.

Est absente, madame la conseillère Nathalie Lemieux.

Sont également présents, messieurs et mesdames Marie Hélène Lajoie, directrice générale, André Turgeon, directeur général adjoint, Luc Bard, directeur général adjoint, Yess Gacem, directeur général adjoint par intérim, Andrée Loyer, directrice exécutive, M^e Geneviève Leduc, greffière, ainsi que Catherine Bellemare, Laurence Gillot, Nathalie Joannette, Melvin Jomphe, François Léveillé, Chantal Marcotte, Yvan Moreau, Sébastien Philippe, Patrick Robert-Meunier, Isabelle Sabourin et Frédéric Vandal.

CP20210223-P1

ADOPTION DES CIBLES DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Présentation par madame Chantal Marcotte.

L'objectif de la présentation est de déterminer nos cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour :

- orienter le développement du Plan Climat qui sera déposé de 31 août 2021;
- respecter les engagements pris par le conseil municipal pour la lutte aux changements climatiques;
- positionner la Ville de Gatineau parmi les villes engagées dans la lutte aux changements climatiques.

Les enjeux liés aux changements climatiques sont expliqués, de même que l'historique des démarches engagées par la Ville de Gatineau. On aborde ensuite le sujet du Plan climat en exposant sa chronologie, son état d'avancement (volet adaptation et volet réduction) et les étapes à venir (consultations publiques et internes).

Pour ce qui est de la proposition de cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), on réfère d'abord au rapport final d'inventaires des émissions de GES de la Ville de Gatineau de 2015.

Par la suite, on rappelle les engagements de la Ville de Gatineau et on présente les cibles fédérales et provinciales :

CONCEPT DE CARBONEUTRALITÉ	
Bilan Zéro émission de GES: les émissions restantes peuvent être séquestrées (emprisonnées pour ne pas être émises dans l'atmosphère) ou compensées par des actions de réductions d'autres émetteurs de GES	
GOUVERNEMENT FÉDÉRAL	
Cible 2030: Réduction de 30% des émissions de GES par rapport à 2005	
Cible 2050: Carboneutralité	
GOUVERNEMENT PROVINCIAL	
Cible 2030: Réduction de 37,5% des émissions de GES par rapport à 1990	
Cible 2050: Carboneutralité	

Autres cibles municipales :

VILLE DE MONTRÉAL
Collectivité : Réduction de 55% pour 2030 par rapport à 1990 et carboneutralité en 2050
Organisation municipale : Carboneutralité en 2040
VILLE D'OTTAWA
Collectivité : Réduction de 68% pour 2030 par rapport à 2012 et carboneutralité en 2050
Organisation municipale : Réduction de 50% pour 2030 par rapport à 2012 et carboneutralité en 2040

Proposition de cibles pour la Ville de Gatineau :

UNE ORIENTATION MAJEURE POUR LE PLAN CLIMAT	
<small>Les cibles de réduction aux horizons 2030 et 2050 vont permettre à la Ville de Gatineau et ses partenaires de se donner les moyens pour développer et mettre en œuvre les futures actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre.</small>	
COLLECTIVITÉ	
2030 : Réduction de 35% par rapport à 2015 *	
2050 : Carboneutralité	
ACTIVITÉS MUNICIPALES (CORPORATIF)	
2030 : Réduction de 50% par rapport à 2015 *	
2050 : Carboneutralité	
<small>14</small>	<small>* Défis : année de comparaison selon les inventaires GES, cibles selon le territoire, investissements inconnus</small>

RECOMMANDATIONS :

La Commission sur le développement du territoire, de l'habitation et de l'environnement recommande de :

R-CDTHE-2020-02-10 / 02

- Adopter des cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre de sa collectivité pour 2030 à hauteur de 35 % par rapport à 2015 et la carboneutralité pour 2050;
- Adopter des cibles de réduction de ses émissions corporatives de gaz à effet de serre pour 2030 à hauteur de 50 % par rapport à 2015 et la carboneutralité pour 2050;
- Mandater le Service de l'environnement pour intégrer ces cibles dans le Plan directeur de gestion des enjeux climatiques de la Ville de Gatineau.

CP-ENV-2021-03

Adopter des cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre de sa collectivité pour 2030 à hauteur de 35 % par rapport à 2015 et la carboneutralité pour 2050.

CP-ENV-2021-04

Adopter des cibles de réduction de ses émissions corporatives de gaz à effet de serre pour 2030 à hauteur de 50 % par rapport à 2015 et la carboneutralité pour 2050.

CP-ENV-2021-05

Mandater le Service de l'environnement pour intégrer ces cibles dans le Plan directeur de gestion des enjeux climatiques de la Ville de Gatineau.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Madame la conseillère Maude Marquis-Bissonnette prend la parole à titre de présidente de la Commission sur le développement du territoire, de l'habitation et de l'environnement. Elle explique les recommandations d'aujourd'hui en faisant référence aux travaux de la Commission et des impacts positifs de ces recommandations sur l'environnement. Elle aborde également les prochaines étapes, dont celle des consultations publiques à venir.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne éprouve des problèmes techniques et monsieur le conseiller Cédric Tessier prend momentanément la présidence de la réunion.

Monsieur le conseiller Martin Lajeunesse réfère au programme de conversion des systèmes de chauffage au mazout. Il veut savoir combien de citoyens se sont prévalus de ce programme. Madame Marcotte reviendra avec cette information.

Monsieur Lajeunesse indique qu'il y a des zones pour bénéficier de ce programme et que deux de ses citoyens n'ont pas pu s'y inscrire. Il croit que l'on devrait plutôt y aller avec l'âge des systèmes de chauffage qu'en fonction de zones ciblées. Madame Marquis-Bissonnette donne certains éléments de réponse.

Monsieur Champagne est de retour à la réunion et il la préside de nouveau.

Monsieur le conseiller Jean-François LeBlanc indique que certains citoyens de son district auraient aussi bénéficié du programme de remplacement des systèmes de chauffage au mazout, mais ils étaient à l'extérieur des zones applicables. **Monsieur LeBlanc aimerait connaître les cibles de la CCN. Madame Marcotte transmettra l'information à l'ensemble des élus.**

Madame la conseillère Isabelle N. Miron aimerait savoir comment la Ville se positionne avec ces cibles par rapport à ce qui se fait à l'international (ex. l'accord de Paris). Madame Marcotte répond que les cibles que l'on propose sont ambitieuses et que la Ville de Gatineau pourrait être un « leader » dans le domaine. On cherche à avoir le pourcentage dans l'accord de Paris. Madame Marcotte n'a pas cette information. Monsieur Vandal croit que la cible n'a pas été spécifiquement écrite dans cet accord. Ce serait plus un maximum de degré Celsius pour le réchauffement planétaire.

Madame la conseillère Renée Amyot souligne les impacts des changements climatiques sur la santé des individus et sur la flore (ex. canicules). Le processus de consultation est décrit à assez haut niveau dans la présentation : est-ce que cette consultation ciblera des groupes particuliers qui sont des contributeurs des GES ou ce sera plus général? Madame Marcotte répond qu'il y aura une consultation plus générale et des consultations plus ciblées. Il y aura aussi une activité intercomités en mars 2021.

Monsieur Jean Boileau se joint à la réunion.

Monsieur le conseiller Mike Duggan indique qu'il est important de faire notre part, surtout pour des raisons économiques. En important moins d'énergie, nous gardons notre argent ici. Il réfère à l'hydroélectricité. Il faut voir comment on arrivera à cette cible. On doit notamment se concentrer sur la plantation d'arbres et décourager de brûler du carburant dans les nouveaux projets immobiliers. Il faut faire des choses simples dès maintenant.

Madame la conseillère Myriam Nadeau mentionne que dans l'atteinte de ce projet, on devra voir la transversalité de nos différents programmes (ex. fonds vert, plan directeur vélo, etc.). On doit être sérieux et cohérent dans son application. Ce sont aussi des questions d'économie. La notion de « changer les choses » s'applique aux citoyens (qui doivent changer leurs habitudes) et au niveau des élus.

Madame la conseillère Audrey Bureau indique que dans le Plan Climat, il devra y avoir des mécanismes (ex. monitoring) pour se réajuster en cours de route afin d'atteindre la cible.

Monsieur le conseiller Gilles Carpentier revient sur la notion d'intégrer des stratégies. Nous devons nous pencher sur nos politiques et nos stratégies d'approvisionnement. Par exemple, des points supplémentaires pourraient être donnés lorsqu'une proposition inclut des mesures de réduction de gaz à effet de serre (GES).

Monsieur le conseiller Daniel Champagne indique qu'il y a des impacts économiques si nous ne faisons rien. Même si le geste de Gatineau n'a pas un impact mondial, il envoie un message clair pour nous et pour les générations à venir.

Monsieur le conseiller Pierre Lanthier réfère aux pluies diluviennes qui ont durement touché son district. Il est fier de voir ce que l'on fera dans les prochaines années. Il salue le travail de la Commission.

Les élus sont d'accord avec les recommandations.

Une résolution à cet effet sera inscrite au conseil municipal du 16 mars 2021.

Le comité plénier public est suspendu à 9 h 55.

Reprise du comité plénier public à 10 h.

Madame Julie Cardinal se joint à la réunion.

CP20210223-P2

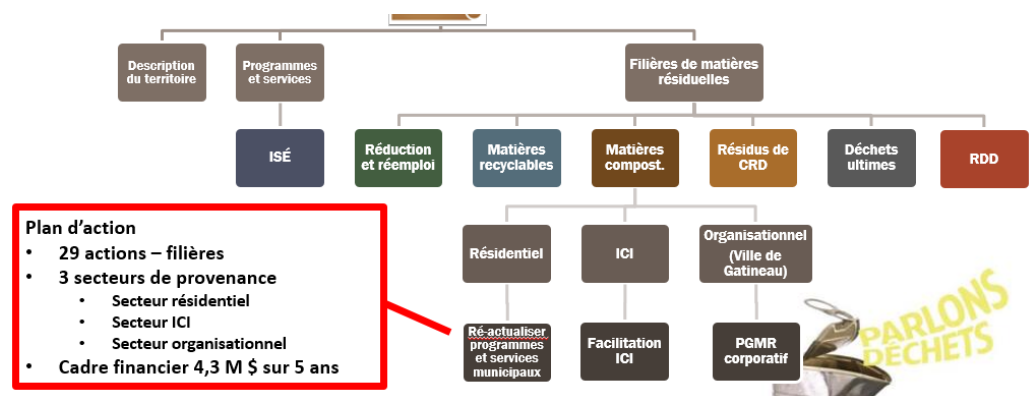
BILAN 2016-2020 DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA VILLE DE GATINEAU

Présentation par madame Chantal Marcotte.

L'historique, les orientations et les objectifs du PGMR 2016-2020 sont expliqués. La Ville de Gatineau, par l'élaboration du PGMR 2016-2020, s'est engagée à :

- contribuer concrètement à l'atteinte des objectifs du plan d'action de la Politique québécoise de GMR;
- responsabiliser tous les citoyens face au tri des matières résiduelles;
- faciliter la participation de tous les citoyens à des programmes et services de GMR permettant de gérer les matières résiduelles selon la hiérarchie des 3RVE.

Le plan d'action 2016-2020 et le cadre financier de 4,3 M\$ sur 5 ans sont présentés. Le bilan des 29 actions des trois secteurs de provenance est fait.



On explique ensuite la gestion de nombreuses situations exceptionnelles.

2017 à 2020, catastrophes naturelles, événements d'envergure

- **Inondations 2017, 2019** (Niveaux d'eau records récurrence 0-100 ans)
 - Environ 2000 maisons sinistrées
 - 804 tonnes de matières collectées en 2019 (vs. 1 847 tonnes en 2017)
 - Plus de 900 000 sacs de sable distribués (vs. 375 000 en 2017)
- **Refolement égouts juillet 2018**
 - Déchets commerciaux de nettoyage des égouts = augmentation déchets non valorisables + tonnes
- **Tornade du 21 septembre 2018**
 - Augmentation ordures ménagères et résidus de CRD
- **Pandémie COVID-19, 2020 et +**

Conclusion

Résultats PGMR 2016-2020

- Réalisation de 23 actions sur 29 actions du PGMR = atteinte des principaux objectifs
 - 80% des actions réalisées : l'ensemble des actions du plan est, soit complété ou débuté. Sauf les actions corporatives et des ICI ne sont pas terminées et se poursuivent en 2021.
 - Objectif phare du PGMR 2016-2020 : *Diminuer les déchets éliminés en provenance du territoire de Gatineau, par rapport à 2013, de :*
 - **28 % au secteur résidentiel sans la pandémie** (réel 18% de réduction)

Objectifs	2016	2017	2018	2019	2020
TOTAL DÉTOURNÉ DE L'ENFOUISSEMENT *	(3 737 t)	(9 411 t)	(12 460 t)	(16 503 t)	(28 115 t)
TÂUX DE DÉTOURNEMENT RÉSIDUEL VISE	- 6 %	- 16 %	- 21 %	- 28 %	- 45 %

- Actions efficaces, surtout l'implantation d'un système d'incitatifs tarifaires au surplus d'ordures ménagères: il n'y a pas eu d'années « normales » dans les dernières années!

Tous ensemble, nous contribuerons à mettre fin au gaspillage des ressources en :

- > réduisant à la source les matières résiduelles produites;
- > maximisant la réutilisation, le recyclage et la valorisation des matières résiduelles;
- > évitant le recours à l'enfouissement;
- > visant une ville zéro déchet.

45

Monsieur Mario St-Pierre se joint à la réunion.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Madame la conseillère Myriam Nadeau intervient en lien avec les déchets ultimes qui sont laissés en don à certains organismes. Il arrive que ces organismes sont embourbés de déchets et nous avons cherché des moyens d'atténuer les impacts de cette situation. Ces organismes doivent parfois aller aux écocentres et la Ville doit mieux les accompagner dans cette démarche. Il devrait y avoir aussi des pénalités pour ceux qui se servent de ces organismes comme des poubelles. Elle indique que le textile est une grande partie des déchets ultimes. La Ville pourrait faire un certain travail (par exemple, le déchetage des fibres pour en faire autre chose). Est-ce qu'il y a du démarchage pour ces vieux textiles?

Madame Marcotte indique que le textile sera inclus dans le prochain PGMR. Ce sera un item important et des actions seront mises en place. Pour ce qui est des citoyens qui se débarrassent de leurs choses aux organismes, nous travaillons avec ces derniers pour trouver des solutions et les aider. Il y a des actions sur la table en ce moment.

Madame la conseillère Maude Marquis-Bissonnette indique que le PGMR 2016-2020 est un bel exemple de politique ambitieuse. C'est un bel exemple de politique environnementale pour lequel nous avons un bilan positif. Par contre, nous avons dû nous ajuster entre autres au niveau des communications. Elle réfère à certaines statistiques de la présentation. Dans les prochaines étapes, on devra s'occuper des industries, des commerces et des institutions, où notre bilan est moins positif. Elle salue le travail de l'équipe de madame Marcotte.

Monsieur le conseiller Pierre Lanthier parle de l'application Dtritus qui est un excellent outil de communication. Il y a eu beaucoup d'amélioration au niveau des différentes collectes. Il parle des écocentres où le temps d'attente a été diminué. Il aborde le sujet des familles avec des besoins spéciaux. Est-ce que l'on poursuivra nos démarches pour aider davantage ces familles? Monsieur Turgeon répond qu'en raison de la fiscalité municipale, il n'est pas possible de le faire au niveau administratif. Au moment présent, on ne travaille plus sur ce dossier. Par contre, au niveau politique, des actions pourraient être prises. Il répète qu'au niveau administratif, c'est le statu quo.

Monsieur le maire croit que l'on devrait attendre encore une année pour avoir plus de matière et des faits pour travailler le dossier des familles avec des besoins spéciaux. Nous devons être bien outillés. Il faut documenter ce dossier avant de faire des représentations au gouvernement.

Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin croit que nous avons du travail à faire niveau de la styromousse. Il propose qu'il y ait des bacs sur le territoire de la ville pour ramasser le tout (ex. près des centres communautaires, à l'extérieur des écocentres). Il demande s'il est possible que Tricentis fasse le tri de la styromousse. Pour ce qui est des endroits de dépôt de la styromousse, madame Marcotte devra étudier le tout. Il faudrait qu'il y ait que cette matière dans les bacs prévus à cet effet. Elle mentionne qu'il y a beaucoup de styromousse dans les industries, les commerces et les institutions. Ce volet devra être regardé pour éliminer à la source la styromousse.

Madame la conseillère Audrey Bureau peut donner des informations supplémentaires puisqu'elle siège au conseil d'administration de Tricentris. Elle explique l'enjeu de la volatilité de la styromousse, ce qui entraîne un très fort taux de contamination des autres matières. Pour l'instant, il n'est pas possible pour les centres de tri d'accepter cette matière.

Monsieur le conseiller Jean Lessard a des questions en lien avec les plastiques agricoles ainsi que le début du programme pour les industries, les commerces et les institutions (ICI). Il demande également s'il pourrait y avoir une meilleure coordination pour la distribution des bacs lors de l'arrivée de nouveaux résidents. Pour la question des bacs, madame Marcotte mentionne que nous sommes maintenant à jour et que l'on pourra regarder le tout. Il n'y a pas encore de date pour les « ICI », mais le prochain PGMR sera très axé sur les « ICI ». Pour les plastiques agricoles, nous n'avons pas encore de position là-dessus puisque nous attendons un retour du gouvernement pour la responsabilité des producteurs.

Monsieur le conseiller Martin Lajeunesse souligne un enjeu pour les petits commerces dans son district. Ils mettent le recyclage au chemin sans que ce soit dans des bacs. Par contre, ils n'ont pas de place pour garder le maximum de quatre bacs et maintenant on ne les ramasse plus parce qu'ils ne sont pas dans des bacs. **Madame Marcotte va devoir parler avec monsieur Yvan Moreau pour mieux comprendre la situation. Monsieur Lajeunesse veut connaître la règle des quatre bacs. Comme madame Marcotte ne la connaît pas par cœur, elle répondra à cette question par courriel à tous les élus.**

Madame la conseillère Audrey Bureau indique que certaines actions ne sont pas complétées dans le PGMR et elle aimerait connaître ces actions. Elle désire avoir un état de situation sur le bannissement de certaines matières. Sur la question des matériaux de construction, qu'est-ce que la ville avait prévu dans le PGMR? Que fait-on pour accompagner les entreprises de construction pour la disposition des matériaux?

Madame Marcotte répond que les actions non complétées touchent deux volets : toutes les actions en lien avec les « ICI » et la question du PGRM interne. Pour ce qui est de la construction, on devra d'abord avoir un portrait de ce que nos « ICI » génèrent. Pour ce qui est du bannissement de certaines matières, nous avons pris la décision d'attendre un peu parce que ce sujet est inclus dans la politique québécoise. Nous attendons de voir ce qui sera décidé par le gouvernement.

Madame la conseillère Louise Boudrias indique que deux enjeux ne sont pas réglés. Le premier porte sur les familles dans le besoin. Elle comprend que ce dossier relève dorénavant du politique. Elle croit que c'est inacceptable de répondre aux citoyens que ça prendra une autre année pour avoir un bilan. S'il faut qu'elle dépose un projet de résolution pour que l'on exerce des pressions politiques, elle le fera. L'autre enjeu concerne le dépôt de déchets aux divers organismes. Il s'agit d'un problème récurrent pour lequel nous n'avons toujours pas de solution concrète.

Madame la conseillère Maude Marquis-Bissonnette répond que nous avons besoin d'un portrait de la situation. Il s'avère qu'après analyse, il y a, pour l'instant, peu de chance de faire changer la législation. Une autre possibilité est celle d'aider des ménages dans le besoin. Il y a une mesure d'accommodement : nous avons baissé la tarification pour ces familles. Pour ce qui est des organismes, madame Marcotte indique qu'il y a un travail d'accompagnement qui se fait par la Ville.

Monsieur le conseiller Gilles Chagnon indique qu'il reçoit beaucoup de demandes pour déposer la styromousse dans l'ouest de la Ville.

Monsieur le conseiller Gilles Carpentier soulève la question du suremballage. Qu'est-il possible de faire pour faire changer les pratiques et gérer l'abus du suremballage? Il faut un positionnement stratégique dans notre plan de révision pour faire avancer ce dossier.

Monsieur le conseiller Jean-François LeBlanc parle d'une initiative dans le Plateau pour la collecte de la styromousse. Pour le compost, est-ce qu'il y a un projet pour encourager à avoir une usine de compostage à Gatineau afin de ne pas l'envoyer à Moose Creek? On lui répond qu'il n'y a rien sur la table là-dessus. **Monsieur LeBlanc veut savoir à quel moment arrivera l'échéance de notre contrat avec Moose Creek. Monsieur Turgeon lui reviendra avec l'information.**

Madame la conseillère Renée Amyot indique que la pandémie a un impact sur le suremballage (ex. augmentation des livraisons à domicile). On doit réfléchir à cet aspect. Pour les boîtes de dons, le changement réglementaire semble avoir eu un impact positif. Elle réfère à l'émission de permis à cet effet versus le nombre de demandes. Madame Marcotte mentionne qu'une réflexion doit se faire pour les boîtes et les comptoirs de dons. Nous devons avoir une réflexion globale. Nous devons revoir le tout parce que les résultats ne sont pas ceux espérés.

Monsieur le maire souligne la contribution et le travail de madame Marquis-Bissonnette dans ce dossier ainsi que les différentes équipes de la Ville.

Les élus acceptent le bilan 2016-2020 du Plan de gestion des matières résiduelles de la Ville de Gatineau.

La présentation en lien avec le plan de révision du plan de gestion des matières résiduelles 2022-2028 est remise à une date ultérieure.

Fin du comité plénier public à 12 h.